

et elles devraient porter sur tout autre sujet pertinent. En participant à la revue, nous espérons veiller à ce que l'on tienne compte de ces aspects de l'établissement des traités.

Le traité multilatéral a été extrêmement utile à la communauté internationale au chapitre de l'élaboration et de la codification du droit international et, fait tout aussi important, il a permis de réconcilier des points de vue opposés et d'établir un esprit de coopération internationale permettant de régler les affaires courantes des États. Nous devons mieux comprendre les méthodes et le processus d'établissement des traités multilatéraux afin d'en retirer les plus grands avantages possibles. Le Canada appuie entièrement une revue approfondie et détaillée du processus d'établissement des traités multilatéraux susceptible d'assurer que la codification de l'ensemble des pratiques internationales continue à contribuer au développement du droit international et au renforcement des liens entre les États.

3. La sécurité de l'aviation civile internationale

Parmi les faits saillants de la trente-deuxième Assemblée générale des Nations Unies se compte l'inscription à son ordre du jour de la question de la "Sécurité de l'aviation civile internationale", suite à une requête en ce sens de la Fédération internationale des associations de pilotes de ligne (IFALPA). L'Assemblée générale a référé la question à la Commission politique spéciale. Après de nombreuses consultations, celle-ci a adopté par consensus une résolution qui, en particulier, réitère la condamnation de tout acte de piraterie aérienne par l'Assemblée générale, demande aux États de prendre les mesures nécessaires pour prévenir de tels actes et de ratifier les conventions existantes, et demande à l'OACI d'entreprendre d'urgence des efforts plus soutenus pour assurer la sécurité des liaisons aériennes.

Le 2 novembre 1977, Mlle Coline Campbell, député, représentante du Canada devant la Commission politique spéciale, a fait la déclaration suivante à ce sujet:

À l'instar d'autres États membres, le Canada considère que la "sécurité de l'aviation civile internationale" est une question importante qui requiert de toute urgence l'attention de l'Assemblée générale. Nous partageons l'inquiétude qui se manifeste au sein de la communauté internationale et de la Fédération internationale des associations de pilotes de ligne (IFALPA) devant la récente escalade des attaques brutales dont est victime l'aviation civile. Les événements tragiques des deux dernières semaines ont souligné la nécessité d'engager une action rapide pour prévenir et combattre de telles actions. Le Canada désire saisir cette occasion pour exprimer sa tristesse et son indignation par suite des deux récents détournements d'avions qui ont coûté la vie à d'innocentes victimes. Le Canada désire exprimer aux gouvernements de la République fédérale d'Allemagne et du Viet Nam ainsi qu'aux familles des victimes ses plus sincères condoléances.